Une pêche durable en eau douce en France est-elle possible ?

Tom Court
Pêcheur moderne

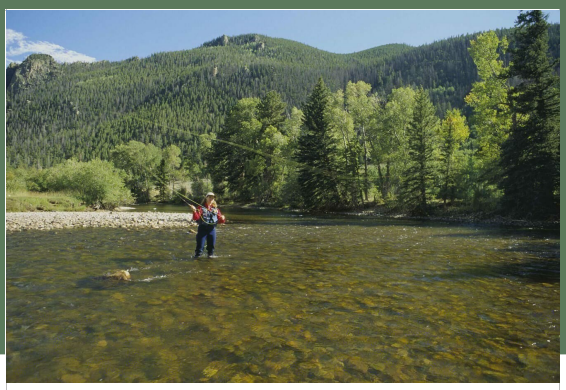

La pêche à la mouche est une pêche en eau douce particulière et relativement proche de l'animal
© Hollingsworth John and Karen, U.S. Fish and Wildlife Service

Conservation
24/03/2020
15 minutes
0

En France, selon l'UICN 19% des espèces d'eau douce sont classées « espèces menacées » ainsi que 28% des crustacés d'eau douce.

C'est également le cas de 14% des mammifères, 24% des reptiles ou encore 32% des oiseaux nicheurs. Des chiffres inquiétants qui nécessitent un questionnement sur la mise en place de nouvelles structures pour la protection de ces espèces.

Aujourd'hui, le pourcentage des espèces d'eau douce menacées augmente chaque année. En effet, en 2019, 39% des espèces se voient menacées contre 30% en 2010. Une nette augmentation qui témoigne d'une diminution non-négligeable des individus d'une espèce.

Un bilan menaçant qui pousse à établir une pêche durable !

Ce que vous allez apprendre

- Comment les humains impactent directement les milieux de pêche
- Ce que disent les législations françaises et irlandaises
- Comment le Doubs souffre du réchauffement climatique

> Tom Court
> *Comment protéger efficacement la population reproductrice puisque la loi permet de les prélever ? Qui assure la continuité de l'espèce ?*
>
> CLICK TO TWEET

Le constat des pêcheurs

Depuis ces 10 dernières années, une prise de conscience se manifeste chez la plupart des pêcheurs. Pourquoi donc ? Simplement, car les sorties de pêche sont de moins en moins poissonneuses et les bredouilles de plus en plus régulières.

Très souvent au bord de l'eau, les pêcheurs sont les premiers frappés par ce déclin environnemental. En effet, ils constatent une diminution de la taille moyenne de capture.

Prenons en exemple le *Esox lucius*, ou plus communément le brochet. La capture de brochets « records » (dépassant le mètre) devient de plus en plus rare et la taille moyenne de capture diminue progressivement. Ainsi, le brochet est placé sur la Liste Rouge de 2019 de l'UICN en tant qu'espèce « vulnérable ».

Brochet d'1,24 mètres pour 22 livres pris en Lac
© Arnaud Veyron

Il est important de souligner que l'espèce *Esox lucius* est classée LC « préoccupation mineure » sur la Liste Rouge Mondiale d'après l'UICN. Ainsi, comment peut-on expliquer cette différence ? Quelles sont les divergences entre la France et les autres pays qui présentent le brochet comme une espèce sous préoccupation mineure ?

Selon la Liste Rouge de l'Irlande, le brochet est classé : *least concern*, soit « préoccupation mineure ». Il serait alors intéressant de comparer la réglementation de ces deux pays pour regarder les principaux points divergents.

Cependant, intéressons-nous dans un premier temps à la réglementation de pêche actuelle en France, pour mieux la comprendre et ainsi mieux la comparer.

> **Tom Court**
> *La restauration et l'aménagement de zones humides idéales pour la reproduction des brochets est un processus complexe qui mobilise beaucoup de fonds, de centres de ressources et de connaissances aiguës sur le sujet.*

La réglementation actuelle

La réglementation de pêche actuelle repose sur deux grands textes : la Loi Pêche de 1984 ainsi que la Loi sur l'Eau de 2006.

Pour faire simple, la loi de 1984 assure la protection des milieux aquatiques, que ce soient des espèces végétales ou animales, le but étant de préserver toute la vie autour de l'eau qui est ainsi l'élément de base.

La loi de 2006 et l'ONEMA doivent présenter une gestion globale et durable de la ressource en eau ainsi que des écosystèmes aquatiques. Elle agit sur 4 grands axes :

1. des missions de police,
2. la constitution de données fiables,
3. la protection des espèces et milieux en danger
4. la maîtrise de la gestion piscicole.

Elle a pour but par exemple de verbaliser les infractions, protéger les espèces menacées, ou assurer le repeuplement des cours d'eau et lacs.

La loi de 2006 et l'ONEMA ont donc un rôle primordial dans la protection des milieux aquatiques et des espèces. En effet, ces deux lois sont en charge d'une gestion durable et globale de la ressource en eau, indispensable aux espèces d'eau douce.

En France, la réglementation est peu lisible car elle n'est pas la même d'un département à l'autre. Des modifications locales sont notamment permises à travers des arrêtés préfectoraux.

En guise d'exemple, la pêche de carnassier en deuxième catégorie est autorisée toute l'année en Aveyron alors que dans l'Hérault elle ne l'est pas. Ces différences de réglementations s'expliquent par une volonté d'adhérer davantage à la réalité.

L'Aveyron, superbe rivière que voici.
© panoramio_user84

Il serait inutile de faire un copier-coller de la réglementation de pêche, c'est pourquoi il est préférable de vous diriger sur le site de Génération Pêche afin de connaître les principales règles à respecter pour pêcher en eau douce en toute légalité.

> **Tom Court**
> *Une mauvaise gestion environnementale et donc de tout l'écosystème autour des rivières et lacs se révèle être un facteur important dans cette diminution des populations.*

La réglementation permet-elle une pêche durable ?

La réglementation actuelle ainsi que son application sur le terrain semble mettre en avant quelques incohérences.

En effet, elle autorise le prélèvement des brochets supérieurs à 60 centimètres. Cependant, les femelles ne sont fertiles qu'à partir de 3 ans, elles mesurent alors entre 50 et 60 centimètres.

Ainsi, comment protéger efficacement la population reproductrice puisque la loi permet de les prélever ? Qui assure la continuité de l'espèce ?

Chaque pays a ses réglementations et ses angles d'actions dont on peut s'inspirer
© Pierre André

Les quotas semblent beaucoup trop importants, car ils sont au nombre de trois carnassiers en raison de deux brochets par jour et par pêcheur. Concernant la truite, il est possible d'en capturer six par jour et par pêcheur. Les quotas étaient peut-être adaptés à l'époque où les poissons étaient plus nombreux, mais aujourd'hui ils sont de réels problèmes, car trop importants.

En effet, autoriser par exemple un pêcheur à conserver six truites ou deux brochets par jour

s'avère trop ambitieux comparé à la ressource actuelle de certains de nos cours et plans d'eau.

Les contrôles sont peu fréquents (voire inexistants en dehors des jours d'ouverture et de fermeture de la pêche) ce qui ne dissuade pas les braconniers de pêcher sans permis, de ne pas respecter les mailles, les quotas, ou d'utiliser des moteurs thermiques sur des lacs et rivières qui l'interdisent.

Attention toutefois, cette réglementation peu adaptée à la réalité n'est pas la seule cause de ce déclin des espèces d'eau douce. Une mauvaise gestion environnementale et donc de tout l'écosystème autour des rivières et lacs se révèle être un facteur important dans cette diminution des populations. Analysons cela de plus près.

> Tom Court
> *Retrouver l'équilibre que les humains ont détruit est maintenant un challenge de taille. Réaménager des zones de reproduction idéales est la première de nos préoccupations.*

L'humain et les conséquences de sa présence

L'humain, de par ses actions, joue un rôle important dans la destruction de la faune et la flore. En effet, le sur-aménagement des cours d'eau, leur pollution avec notamment les pesticides et les conséquences du réchauffement climatique… ne font qu'aggraver la situation.

Tous les milieux aquatiques ne se valent pas
© PRA

La création de barrages ou de ponts mettent en lumière deux conséquences importantes :

- D'une part, ils représentent de réels obstacles notamment pour les saumons, désormais bloqués en aval de leur lieu de naissance.

  C'est le cas notamment pour les saumons du parcours Loire-Allier qui se voient ralentir par de nombreux obstacles (Pont-du-Château, Moulins-pont de Regemortes, etc.).

- D'autre part, la construction de ce type de structures modifie la dynamique fluviale naturelle en ralentissant le débit. On observe ainsi un réchauffement anormal de l'eau mais également un colmatage des substrats dû à une sédimentation plus importante.

  Ce colmatage des substrats a pour conséquence d'uniformiser les habitats naturels. Indirectement, il sélectionne les espèces de poissons du cours d'eau ou plan d'eau puisque que l'on observe une raréfaction des substrats grossiers et une augmentation des substrats fins.

  S'en suit alors une diminution de la ressource en nourriture, une microfaune moins dynamique et donc des espèces de plus en plus menacées.

La verticalisation des berges, le drainage des prairies à proximité des cours d'eau et des lacs, leur canalisation ou encore la disparition de bocages qui ont été mis en place pour limiter les risques des crues en évacuant l'eau plus rapidement sont sûrement très efficaces pour limiter les dégâts d'une crue importante sur les espaces urbanisés en aval. Mais cette absence de longues crues met en péril la survie de certaines espèces d'eau douce, comme le brochet.

En effet, celui-ci profite des crues d'hiver, pour aller pondre ou féconder les œufs dans les prairies inondées. La profondeur n'y est alors que de 20 à 50 centimètres et les végétaux tapissent le sol, deux conditions indispensables àla bonne reproduction du brochet, une espèce phytophile (c'est-à-dire qu'il utilise les plantes comme support).

Les brochets y trouvent une eau plus chaude que dans la rivière principale et peuvent donc se reproduire avant toute autre espèce de poisson. Les œufs éclosent en 120 degrés jour, ce qui signifie par exemple qu'avec une eau à 12° Celsius, les œufs mettront 10 jours à éclore ou inversement. Cependant, avec les actions menées par les humains, il est difficile de trouver des prairies immergées pendant plusieurs jours (60 jours dans l'idéal). Ainsi, la reproduction du brochet est ralentie voire impossible.

Concernant l'utilisation des pesticides, la France en est le deuxième consommateur en Europe, après l'Espagne, avec près de 3,6 kilogrammes de pesticides utilisés par hectare. La France est également le septième pays au monde consommateur de pesticides. Un triste record avec environ 80 000 tonnes de pesticides utilisés chaque année (dont plus de 95 % par les agriculteurs). Les pesticides ont des effets toxiques car ils sont reconnus pour être des perturbateurs endocriniens.

Oui, les pesticides impactent la ressource en eau
© amissphotos

Les conséquences de cette utilisation sont nombreuses, notamment à cause des composants comme l'atrazine ou le diazinon. Ils peuvent être à l'origine d'une modification du comportement entre individus et peuvent aussi modifier leur façon de se déplacer. Pire encore, les pesticides apportent des difficultés à se reproduire et donc menacent la survie des espèces.

De plus, le non-raccordement des maisons et bâtiments à un collecteur d'eaux usées, le mauvais fonctionnement des stations d'épuration, une urbanisation galopante avec l'artificialisation des sols et une société qui consomme trop d'eau sont des éléments qui jouent un rôle important dans ce déclin environnemental.

Devant un constat alarmant, il est nécessaire d'apporter de nouvelles façons de penser, de nouveaux points de vue.

Alors, questionnons-nous désormais sur les différentes techniques et réglementations de pêche respectueuses de l'environnement. Ainsi que sur la façon de gérer les cours d'eaux et lacs pour assurer un bon dynamisme de toutes les espèces dépendantes du milieu (poissons, batraciens, reptiles, etc.).

FOCUS

L'exemple du Doubs frappé par la sécheresse de 2018

Depuis fin Juillet 2018, la rivière Doubs a connu une sécheresse inédite entre Arçon et Ville De Pont, une section de 7 kilomètres.

Le lit du Doubs à sec, en octobre 2018
© Espirat

Seraient à l'origine des failles dues aux fortes crues de l'hiver qui auraient fragilisé le lit du Doubs, ainsi que plusieurs mouvements de terrains. On a recensé pas moins de quinze failles qui auraient siphonné le Doubs pour alimenter la Loue (cour d'eau).

Pour contrebalancer ce manque d'eau, le lac Saint Point a été très sollicité avec notamment l'ouverture des vannes à 60 centimètres au lieu de 20 centimètres en temps normal. Cependant, alimentant plus de 50 000 personnes en eau potable et devant des résultats inexistants, la préfecture du Doubs a préféré cesser les lâchers pour assurer l'accès à l'eau potable des communes aux alentours.

Établir une pêche durable : réglementations efficaces et gestion intelligente des milieux

La maille inversée : une solution pour une pêche durable ?

Brochet
© Przemek Pietrak

Le principe de la maille inversée est simple : il suffit de mettre en place une réglementation qui protège la population reproductrice qui assure alors la continuité de l'espèce.

Pour cela, il est nécessaire de connaître la tranche de taille où les brochets sont davantage aptes à une reproduction qualitative et quantitative. D'une manière plus scientifique, la maille inversée tend à se rapprocher de la sélection naturelle. En effet, sur une population de brochet, sans l'intervention de l'homme, certains types d'individus se voient prélever par différents facteurs.

Ainsi, les brochetons sont davantage vulnérables aux attaques du ciel (cormorans, hérons) et bien évidemment aux autres carnassiers. On trouve un cannibalisme chez les brochets très prononcé. On sait que les brochets femelles sont fertiles à partir de la troisième année et les mâles, à partir de deux ans. Ainsi, on peut en conclure qu'il est nécessaire de protéger les individus supérieurs à 50 à 60 centimètres, car ce sont eux qui assurent les descendances.

Un format audio de la maille inversée est également disponible sous forme de podcast.

On observe des améliorations de la réglementation dans certains départements, comme c'est le cas dans le Lot. Depuis 2020, par arrêté préfectoral, la fédération du département a mis en place une fenêtre de capture du brochet visant à protéger les plus gros spécimens. Ainsi tout brochet inférieur à 60 centimètres et supérieur à 80 centimètres devra être obligatoirement remis à l'eau. Une réelle avancée dans le domaine de la pêche en France qui permettra de conserver de très bons reproducteurs, assurant un bon dynamisme de l'espèce. Espérons que cette fenêtre de capture inspire d'autres fédérations !

Se calquer sur la réglementation Irlandaise ?

Regardons la réglementation qui est appliquée en Irlande, notamment la loi sur le brochet de 2006. Pourquoi l'Irlande ? Car comme la France, elle présente le brochet dans la Liste Rouge sous « préoccupation mineure ».

Outre le fait qu'on peut trouver une philosophie différente en Irlande et en France, il me semblait intéressant de comparer seulement les réglementations pour voir les points divergents.

En Irlande, on observe des règles strictes et des contrôles réguliers qui permettent de placer ce pays comme l'un des meilleurs pays d'Europe en matière de gestion des ressources de pêche.

La réglementation irlandaise et française pour la pêche du brochet

Ce que dit la **loi française** concernant la pêche du brochet :

- La maille de capture est fixée à 60 centimètres.
- Pêche du 25 avril au 20 septembre inclus en première catégorie.
- Pêche du 1er janvier au 26 janvier inclus et du 25 avril au 31 décembre inclus en deuxième catégorie.
- En deuxième catégorie, trois carnassiers (sandre, brochet et black-bass) par jour et par pêcheur, dont deux brochets maximum.
- En première catégorie, deux brochets maximum par jour et par pêcheur, 60 centimètres minimum.

Ce que dit la **loi irlandaise** concernant la pêche du brochet :

- Interdiction de tuer un brochet de plus de 50 centimètres.
- Un brochet par jour et par pêcheur maximum, ou moins de 750 grammes de chair de brochet par jour et par pêcheur.
- Pas de période de fermeture.
- Pêche aux vifs non autorisée.
- Selon le contrôle de la pêche du poisson grossier en eau douce l'arrêté n°595 de 1977 interdit l'utilisation de plus de deux cannes en même temps.
- Il est interdit de transférer des gardons vivants d'une eau à une autre (arrêté n°561 de 1973).

Pour information c'est la loi de 2006 : *Conservation Of Pike Bye-Law No. 809* qui protège efficacement le brochet irlandais avec notamment des règles précises, cohérentes et surtout respectées permettant une pêche durable de ce carnassier !

Les divergences de ces deux réglementations

Ce qu'on remarque en premier temps, c'est cette différence entre les mailles définies. En effet, on se rend compte que le système des mailles est sensiblement le contraire en France et en Irlande.

On s'aperçoit également que les quotas journaliers irlandais sont faibles, car seulement un brochet est autorisé au prélèvement. De plus, le pêcheur ne doit pas être en possession de plus de 750 grammes de chair de brochet. C'est donc assez précis !

Si l'on fait attention, c'est exactement la même réglementation que la maille inversée !

Une réglementation différente qui amène à des résultats différents, puisque l'Irlande est l'un des premiers pays d'Europe pour la pêche de la truite, du saumon, et bien sûr du brochet. Alors que la France est davantage connue pour son fromage ou son vin.

> Tom Court
> *Devant un constat alarmant, il est nécessaire d'apporter de nouvelles façons de penser, de nouveaux points de vue.*

Un suivi des populations difficile

Évaluer précisément la population de brochets et le dynamisme de l'espèce n'est pas quelque chose de facile. Outre la pêche électrique pour les petites rivières, la pêche au filet pour les plus grands lacs et le marquage des individus, il est difficile de donner des chiffres précis.

Il serait intéressant de comparer la concentration de brochets par hectare dans un lac irlandais et un lac français, deux lacs qui présenteraient les mêmes caractéristiques (espèces de poissons présentes, profondeurs, pureté de l'eau, etc.) ou simplement de déterminer la taille moyenne des brochets peuplant une rivière française et irlandaise. Bien entendu, deux rivières qui présentent le même nombre de brochets.

Cependant, c'est presque mission impossible, il serait nécessaire de vider les plans d'eau ou rivières pour avoir des chiffres précis et concrets, ce qui n'est évidemment pas envisageable.

Le retour des pêcheurs sur leur expérience au bord de l'eau est donc source d'informations. Faut-il encore en avoir suffisamment pour se faire une idée générale.

Cependant, ce que l'on peut affirmer c'est que le brochet est classé « préoccupation mineure » en Irlande en raison d'une réglementation réfléchie ayant pour but de le protéger. En effet, le brochet n'est soumis à aucune concurrence à part la sienne et celle des hérons et des cormorans jusqu'à un certains poids. Il peut donc avoir un régime alimentaire varié.

L'Irlande est donc l'une des premières destinations pour un voyage de pêche : une belle gestion de son domaine piscicole avec des espèces correctement protégées.

Aménager intelligemment les cours d'eau et leurs alentours

Retrouver l'équilibre que les humains ont détruit est maintenant un challenge de taille. Réaménager des zones de reproduction idéales est la première de nos préoccupations.

Oublions le rempoissonnement qui n'est qu'une solution à court terme, qui détruit les souches originelles et qui a un coût important. Et laissons-nous tenter par des solutions à long terme pour promouvoir la reproduction naturelle.

L'utilisation de frayères artificielles pour les cyprinidés, percidés, centrarchidés

L'établissement d'une pêche durable passe également par la présence de zones de reproduction nombreuses et adaptées aux espèces.

Sandre naturalisé
© Tylwyth Eldar

Il est intéressant de mettre en place des frayères artificielles en matériaux naturels (branches, graviers, brandes, etc.) pour encourager la reproduction de différentes espèces. Par exemple, sur le lac de Parentis dans les Landes, l'AAPPMA de Gastes/Sainte-Eulalie se voit récompenser de ses efforts, puisqu'après avoir placé des frayères (bandes d'un mètre carré), près de 50% d'entre elles se voient utilisées par des sandres ! Des structures efficaces qui représentent alors des lieux phares pour la reproduction naturelle de ces carnassiers.

D'autres interventions comme celles-ci ont eu lieu, notamment sur six lacs de la Gironde. Des actions cette fois-ci menées par la fédération du département. Avec pour résultat, des observations d'alevins de perches communes, sandres, poissons blancs et blacks bass au niveau des frayères. Une seconde preuve, qui témoigne de l'efficacité de ces installations et ainsi la mise en place d'une pêche durable.

Restauration et aménagement de zones humides

En guise d'exemple, la fédération de pêche d'Eure-et-Loir s'est donnée les moyens à partir de 2013 pour mettre sur pied cinq frayères à brochet sur le Loir (Frayère de Montfaucon, frayère des Abrès, frayère du Bois de Gâts, frayère d'Alluyes et la frayère du Moulins du Tan) et ainsi promouvoir une pêche durable.

Un projet réfléchi et correctement encadré puisqu'aujourd'hui, on reconnaît l'efficacité de ces frayères. Notamment, grâce à des campagnes de suivi de la reproduction des brochets à l'aide de la pêche électrique.

Cependant, la restauration et l'aménagement de zones humides idéales pour la reproduction des brochets est un processus complexe qui mobilise beaucoup de fonds, de centres de ressources et de connaissances aiguës sur le sujet. Ainsi, la mise en place de ces structures n'est pas une décision simple que l'on doit prendre rapidement.

Pour conclure

La France, au fur et à mesure des années, apporte plus de souplesses aux lois et surtout les modifie en fonction du contexte. Par exemple, longtemps considéré comme nuisible, le brochet en première catégorie se voit maintenant davantage protégé.

En effet, de l'ouverture de la pêche de la truite à l'ouverture du brochet en seconde catégorie, tout brochet capturé en première catégorie doit impérativement être remis à l'eau. De plus, on constate une augmentation de la maille de différentes espèces dans certains départements par arrêté préfectoral. C'est le cas par exemple du sandre dans la Gironde dont la maille est passée de 40 à 50 centimètres ou du brochet avec une maille qui a augmenté de 10 centimètres pour arriver à 60 centimètres.

Cependant, ces nouveautés ne permettent pas une pêche durable, car c'est une bonne partie de la réglementation qu'il faut modifier. Nous avons la chance de constater les résultats positifs et encourageants de nos pays voisins, alors pourquoi ne pas en profiter ?

De plus, changer seulement la réglementation n'aboutira pas à une pêche durable. Il est nécessaire de mettre en place des frayères fiables et stables sur le long terme pour assurer la reproduction de toutes les espèces. Le changement est encore possible, mais il la situation actuelle doit nous alerter !

Alors entre pêcheurs ce que l'on peut faire, c'est :

- **Envisager une nouvelle réglementation fiable et bénéfique sur le long terme.**
- **Discuter avec les représentants de nos AAPPMA et proposer des solutions constructives et simples à mettre en place.**
- **Prôner le « No-Kill » (*catch and release*) dans le domaine public.**
- **Utiliser des hameçons simples sans ardillons.**
- **Prôner le recours systématique à l'épuisette en maille caoutchouc.**
- **Limiter le temps de remise à l'eau pour que le poisson regagne son élément le plus vite possible.**
- **Adopter une pêche durable c'est également interdire la pêche au vif en cas de maille inversée.**
- **Faire des campagnes de prévention qui axent la communication sur le lien entre zones humides, préservation des espèces et cadre de vie.**
- **Encourager la maîtrise foncière par les fédérations des bords de rivières et plans d'eau pour éviter une diffusion des engrais conventionnels dans le milieu.**

Et surtout prendre conscience que le brochet est sur la Liste Rouge et que si l'on souhaite encore se régaler à le capturer, il faut aussi le protéger !

Les spécialistes du sujet sont sur vos réseaux sociaux préférés

Tom Court

UICN

France Nature Environnement

Tom Court

Pêcheur moderne

Originaire de Montpellier et passionné de pêche moderne depuis son plus jeune âge. Autodidacte et soucieux de l'environnement, il essaye d'apporter de nouvelles solutions, à son échelle, pour protéger d'avantage ses partenaires de pêche !

Titulaire d'un baccalauréat scientifique, Tom a décidé de prendre une année sabbatique pour se consacrer pleinement à un nouveau projet : la création d'un blog de pêche.

Il en a également profité pour planifier un voyage de plusieurs mois en Irlande, pour découvrir une pêche différente, perfectionner son anglais et découvrir de nouvelles façons de vivre.

DEFI ÉCOLOGIQUE

DEFI-Écologique © 2020. Tous droits réservés.